

Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse
Herausgeber: Aînés
Band: 2 (1972)
Heft: 1

Rubrik: AVS

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

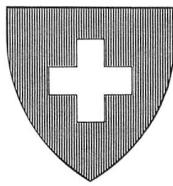
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Fortune et rente complémentaire

La Suisse n'a peut-être plus beaucoup de « pauvres », au sens où on l'entendait il y a quelques lustres. Il n'en reste pas moins que certains de ses enfants connaissent des fins de mois difficiles, pour ne pas dire inextricables.

S'ils n'ont pas l'âge de l'AVS, la situation se complique encore. S'ils l'ont, au contraire, elle peut s'améliorer en recourant tout simplement à ses organes, disséminés sur l'ensemble des communes de notre pays, qui sont là, et nous ne le répéterons jamais assez, pour appliquer la loi non seulement dans toute sa rigueur, mais aussi dans toute sa bonté! Pour peu qu'on nous permette l'expression.

Prenez le cas de cette dame d'un âge certain — comme elle le souligne — qui ne bénéficie que d'une rente minimum de Fr. 220.— et qui « écorne » tous les ans sa modeste fortune, d'un montant de Fr. 15.000.— environ aujourd'hui. Qu'elle appelle au secours, voilà qui ne saurait nous étonner, surtout en sachant qu'elle consacre des sommes importantes aux médecins et aux établissements hospitaliers de son canton. De ces cas-là, on ne devrait plus en rencontrer un seul en Helvétie. Parce que la loi, justement, les corrige dans le bon sens. Et ce depuis plus de sept ans. Parce que l'on en parle depuis presque autant de temps, sur tous les tons et de différents côtés.

La loi sur les prestations complémentaires, sans garantir un minimum vital qu'il serait extrêmement difficile de calculer, ne se préoccupe pas moins du sort des personnes âgées dont les moyens d'existence sont limités. Le tout est de l'appliquer. Or, les organes de l'AVS l'appliquent à la seule condition d'être consultés. On n'insistera jamais assez sur ce point. On ne doit pas les prendre pour des devins au courant de tous les maux du monde, à l'affût d'une date pour respecter un délai, à la recherche de nouvelles formules pour soulager le sort de ceux qui dépendent d'eux : l'effort individuel, la démarche personnelle, sont des éléments indispensables à leur activité.

Cela dit, il nous faut encore revenir sur un point : la fortune! La fortune, avec un grand ou un petit f, constitue un moyen d'existence. Par les intérêts qu'elle procure à celui qui la possède, par le capital qu'elle met à sa disposition dans les bons comme (le plus souvent) dans les mauvais jours.

L'AVS ne peut évidemment l'ignorer lorsqu'elle est appelée à calculer une rente complémentaire, chacun le comprendra. Seulement, elle n'en tient pas compte dans sa totalité et notre correspondante, par exemple, ne devrait pas estimer que ses quelques milliers de francs influenceront sa décision.

La loi sur les rentes complémentaires, écrivons-le en lettres grasses, admet d'ignorer l'existence d'une fortune de Fr. 20.000.— pour une personne seule et de Fr. 30.000.— pour un couple lorsqu'il s'agit de l'octroi d'une rente complémentaire. On n'attend donc pas que sa fortune ait disparu jusqu'au dernier sou ou au dernier centime pour qu'un requérant obtienne (enfin) une rente complémentaire. Il faut en être bien conscient.

Pour notre correspondante, il n'y a plus qu'une seule solution : c'est de s'adresser — et d'autres avec elle sans doute — sans plus tarder à l'agence communale de son domicile pour remplir avec son préposé peut-être encore, une demande en bonne et due forme.

TAPER SUR LE CLOU

Nous avons précédemment vu, dans le détail, les prescriptions les plus récentes dans le domaine des rentes complémentaires, à la lueur de leurs derniers développements. Il nous faut ajouter que nos propos ont déjà porté leurs fruits. C'était là leur but essentiel. Le doute n'est en tout cas plus permis si l'on en croit certaines affirmations officielles : les demandes de prestations complémentaires sont soudainement revenues en nombre croissant sur les bureaux de l'AVS et c'est heureux. C'était aussi la preuve qu'il existait encore, dans ce pays, des bénéficiaires en puissance des prescriptions fédérales (et cantonales) en la matière.

Il s'agit maintenant de franchir une dernière étape : celle de l'altruisme.

Bon nombre de nos lecteurs, selon toute vraisemblance, connaissent parmi leurs voisins plus ou moins proches des cas qui méritent une indéniable sollicitude. Le moment est venu, nous semble-t-il, de les résoudre en commun, par une action aussi individuelle que collective. Il nous paraît indiqué de vous inviter tous et toutes à jouer le jeu, à vous inquiéter d'autrui comme il sied de le faire. En signalant à ces gens-là, comme aux organes de l'AVS qui les méconnaissent par la force des choses, que la loi peut s'appliquer à eux.

Mais attention!

Il s'agit de signaler aux premiers nommés l'existence d'une loi qui devrait leur être favorable, sans se lancer dans des explications et des exemples par trop concrets... Il est inutile de leur affirmer qu'ils peuvent bénéficier sans autre forme de procès, sans autre formalité non plus, d'une rente complémentaire si l'on ne possède pas d'une part la matière sur le bout du doigt, d'autre part une connaissance complète du cas! On a vu souventes fois de bonnes âmes charitables peindre à la ronde le rose sur la muraille, preuves à l'appui — disaient-elles — et induire leurs interlocuteurs en erreur.

Ce que nous entendons ? Tout bonnement que l'on intervienne pour et sur le principe de la rente complémentaire, sans entrer dans les détails de ses modalités. Sans plus. En se comportant de la sorte, on obtiendra des résultats d'autant plus honnêtes que l'on n'aura pas fait « miroiter » aux yeux d'autrui une distribution généreuse des deniers princiers dont personne ne pourra voir la couleur, et pour cause! Le mirage, dans ce domaine, n'a jamais d'heureux effets.

Ce que nous entendons aussi ? Que chacun, ce faisant, soit au courant des dispositions de la loi à l'endroit des personnes du Troisième Age qui, par paradoxe, sont, le plus fréquemment, les premières à en ignorer l'existence. Comme la logique des choses le veut presque ainsi, surtout si elles n'ont pas eu l'occasion de s'intéresser à notre sécurité sociale au moment où elles s'acquittaient, auprès de ses représentants, de leurs cotisations.

La roue tourne, chacun le sait. C'est une raison de plus de ne pas oublier la burette : le moyeu tournera mieux, lui aussi, si l'on prend bien soin de le graisser régulièrement. Ce que l'on pouvait ignorer, parfois, à cinquante ans, se doit d'être connu quinze ans plus tard.

Et que l'on ne vienne pas avancer des arguments qui n'ont rien à voir en l'affaire : l'hésitation, la crainte, quelles qu'elles soient, entre autres, ne sont plus de mise aujourd'hui en une pareille circonstance.

Paul-Armand Olivier

Savez-vous que...



...depuis 1948, le pouvoir d'achat des rentes a augmenté de manière sensible ? Dans quelle proportion ? Eh bien ! consultons les statistiques officielles :

Les rentes de vieillesse fédérales se sont graduellement améliorées depuis leur création. Par exemple, les rentes ordinaires minimales sont $5\frac{1}{2}$ fois plus élevées qu'en 1948. Les rentes maximales sont $3\frac{1}{2}$ fois celles du départ.

Comparons cette évolution à la hausse des salaires. Les employés salariés ont bénéficié d'une augmentation correspondant à $2\frac{1}{2}$ fois le gain reçu en 1948, tandis que l'index des prix a augmenté de $1\frac{1}{2}$.

Le pouvoir d'achat de la personne âgée est de $2\frac{1}{2}$ à $3\frac{1}{2}$ fois plus élevé que celui de 1948.

Peut-on dire après cela que « tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes » ? Non, car un gros effort reste à accomplir en faveur du Troisième Age. Toutefois, il est équitable de faire ressortir de temps en temps certains points positifs. CB

Lausanne

La boutique du 3^e âge a dix ans !

« Dorcas » — puisque tel est son nom — a ouvert depuis 10 ans déjà son vestiaire lausannois aux personnes nécessiteuses, spécialement aux personnes âgées. Chaque lundi après-midi, on se presse dans les locaux de « Dorcas » pour venir chercher ce dont on a besoin. Et cela va des chaussettes à la casquette, en passant par la robe, les manteaux, les mouchoirs, les sacs à main et parapluies !

Ce qu'il en coûte de venir à « Dorcas » chercher ce dont on a tellement besoin ? Rien. Et pour ceux qui, à toutes fins, désirent comme ils disent « faire mieux que de dire merci », on leur indique une discrète petite croussille — oh, pas bien grande ! — pouvant recevoir quelques pièces de monnaie... « Dorcas » a pour principe de ne donner que ce qui est absolument convenable à porter. Pas de vieilleries, pas de rebuts. Des bonnes volontés (jeunes ou moins jeunes) sont là, en semaine, pour trier tout ce qui est apporté. Des couturières s'activent à rallonger, raccourcir, afin que tout soit vraiment « gentil à porter ! »

Des chiffres ? Pourquoi pas ! Pour la seule année 1970, 6127 pièces de vêtements ont été distribuées entre 1096 personnes âgées et mères de famille.

Les portes sont grandes ouvertes chaque lundi de 14 à 18 heures, au coin de la rue du Simplon et de l'avenue d'Ouchy 1.

Pully

« Pré Pariset » : première pierre.

Le 24 novembre, en présence de nombreuses personnalités et sous une tempête de neige, le syndic de Pully, M. Louis Thaler, procéda à la pose solennelle de la première pierre de la future résidence pour personnes âgées de « Pré Pariset ». Cette réalisation a été rendue possible grâce à un legs de feu Mme Jane Robin, décédée en 1965. Située à 542 m d'altitude, la résidence sera composée de quatre corps de bâtiment accolés les uns aux autres et elle occupera une surface bâtie de 700 m² avec un volume global de 14.300 m³. 75 pensionnaires y trouveront le confort le plus étudié, sans parler d'un panorama admirable sur le Léman. Coût total probable de la construction : 6,5 millions de francs.



Cette réalisation fait honneur à la Commune de Pully qui a fort bien su mener cette affaire à son heureux aboutissement. Le syndic Thaler déclara : « C'est ainsi que se concrétise notre volonté d'assurer, dans une résidence accueillante à caractère médico-social, tout le bien-être à ceux qui, au déclin de leur vie, voudront ou devront trouver ici l'hospitalité de ce Troisième Age que les plus optimistes appellent leur troisième jeunesse... » Si tout va bien, « Pré Pariset » sera inauguré à la fin de 1973.

La Tour-de-Peilz : deux excellents clubs

Répondant au désir exprimé par plusieurs abonnés de la région montreusienne, nous publions avec plaisir les adresses de deux clubs d'Aînés particulièrement actifs et accueillants à La Tour-de-Peilz :

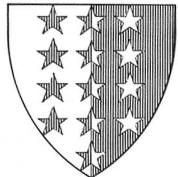
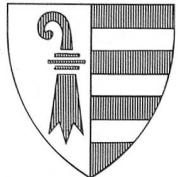
Le Groupement des Sans-Souci — Animatrice : Mme Jacques Masson, Bel-Air 21, tél. 54.04.80.

Brise d'Automne — Animatrice : Mme Emma Amiguet, chemin des Vignes 56, tél. 54.43.77.

Saint-Prex : trois centenaires et un club

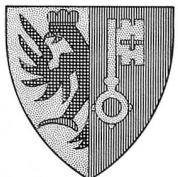
Cette charmante commune du district de Morges a l'insigne honneur de compter trois centenaires parmi ses administrés : M. Henri Visinand entrera dans sa 103^e année le 26 avril 1972 ; Mme Marie Barraud (entrée dans sa 100^e année le 29 novembre) et Mme Rosine Cand, qui entamera sa 100^e année le 31 décembre prochain. Nos félicitations et vœux chaleureux à ces vaillants centenaires !

Mais Saint-Prex mérite aussi un coup de chapeau parce que les personnes âgées n'y sont pas abandonnées à leur sort. Saint-Prex possède un club dynamique : « Soleil d'Automne », qui fut créé par M. Ed. Décosterd. Ses réunions ont lieu le dernier jeudi du mois, et il s'adresse aux aînés de trois communes : Saint-Prex, Etoy, Buchillon. Parmi les activités de « Soleil d'Automne », il faut mentionner des séances de cinéma, un loto gratuit, des jeux, des courses à Romainmôtier, à la vallée de Joux, à Gruyères, au Salève, des conférences, une séance de prestidigitation, une belle fête de Noël offerte par les Unions chrétiennes, et nous en passons. Bien des communes privées de clubs feraient bien de s'inspirer de l'exemple de Saint-Prex.



Valais et Jura bernois

«Aînés» cherche des retraités en qualité de correspondants du Valais et du Jura bernois. Prière d'écrire à la rédaction d'«Aînés», passage Saint-François 10, 1003 Lausanne, (tél. 021/22 34 29) Ces correspondants seront chargés d'envoyer au journal toutes les informations intéressant le Troisième Age de leur région. Il sera répondu à toutes les lettres. Merci !



Vers une retraite active et généreuse

Une expérience intéressante est en cours à Genève, grâce à un certain nombre de bonnes volontés groupées autour d'une grande idée, celle d'aider les futurs retraités à préparer leur retraite. Plusieurs personnalités genevoises ont mis sur pied une commission qui a organisé une série de passionnantes exposés-débats sur ce thème dont il faut souligner l'importance.

Des tentatives dans ce domaine ont déjà eu Genève pour théâtre, grâce à l'Hospice général, en 1965 et 1966 notamment. Et l'expérience de Grenoble, conduite avec maîtrise par les professeurs Hugonnot et Philibert, a prouvé que de telles manifestations répondent à un profond besoin.

Les feux ont été ouverts à Genève par le Dr Paul Tournier, auteur d'un ouvrage admirable: « Savoir vieillir », qui vient de paraître aux Editions Delachaux et Niestlé (voir «Aînés» nos 7 et 12).

Médecin depuis quarante-huit ans à Genève, le Dr Paul Tournier est de ceux pour qui la retraite n'est qu'une vue de l'esprit, puisqu'il continue de déployer une intense activité, essentiellement sur le plan humain. Sa seconde carrière est celle d'écrivain.

Trois grandes entreprises genevoises ont donné leur appui aux organisateurs de ces séances-causeries-échanges d'idées: le CERN, l'Union de Banques Suisses et Firmenich & Co, fabrique de produits chimiques. Cet appui, elles l'ont donné parce que leur direction comprend la nécessité pour son personnel de savoir préparer une retraite harmonieuse.

L'ennemi : la routine

A ces exposés assistaient surtout des cadres de ces entreprises, ainsi que des représentants des autorités et d'institutions telles que l'Hospice général, le Centre social protestant, Caritas, etc. « Ce soir vous êtes des pionniers ».... C'est par ces mots que le Dr Tournier entama sa démonstration.

« Il faut, poursuivit-il, être capable de rebondir... Certains se réjouissent de la retraite. D'autres en ont peur. Il y a beaucoup de morts consécutives à la retraite. Des spécialistes se sont efforcés de serrer le problème de près. Des enquêtes ont été faites. En France, par exemple, elles ont permis de préciser que le plus grand nombre de morts se situent parmi les employés... du Ministère des finances. La retraite est surtout difficile pour ceux qui ont mené une vie routinière... »

Le fait est que les plus malheureux sont ceux qui n'ont rien eu d'autre pour remplir leur vie que leur métier, leur routine. Pour certains, même le dimanche est insupportable. Beaucoup de futurs retraités pensent que tout sera pour le

mieux si les problèmes financiers sont résolus une fois pour toutes. Grosse erreur! Plus on monte, plus on a de responsabilités et plus le travail devient intéressant. Mais quand survient la retraite, la coupure est brutale et les cadres ont en général plus de peine à s'habituer à leur vie nouvelle qu'une petite dactylo. Réussir sa vie est autre chose que réussir dans la vie. Car au moment du repos, on perd à la fois sa profession et son panache... »

Un fait est certain: l'après-carrière est beaucoup plus humaine que la carrière elle-même, car elle dépend de l'âme de l'intéressé. La vie de l'homme comporte deux grands tournants: le passage de l'enfance à l'âge adulte et celui de l'âge adulte à la vieillesse. Il faut commencer tôt à se pénétrer de cette vérité: la vie, ce n'est pas seulement la profession. Etre homme, c'est savoir se valoriser par autre chose. Il faut savoir se dépasser...

Un certain gaspillage...

Le Dr Tournier ajoute: « Le Troisième Age est une nouvelle classe sociale toujours plus nombreuse. Elle est composée de gens capables qui souffrent de se sentir inutilisés. Que vont-ils faire de leur subite liberté, ces gens qui représentent un immense réservoir d'énergie, comme l'a souligné le professeur Sauvy. Ne pas utiliser ces aînés, c'est véritablement du gaspillage économique.

» Ces gens ont devant eux une grande liberté. Il faut qu'ils sachent en faire bon usage. Cette liberté est une chance réelle. Et ceux qui sombrent dans le désarroi prouvent qu'ils n'ont pas de vraie vie intérieure.

» Mais quelle est leur place dans la société? Chacun doit trouver la solution en lui-même. Chaque homme ressent le besoin d'une activité qui ait un sens. Les loisirs sont une chose; ils ne sont pas une solution. Ils doivent accompagner « quelque chose » qui soit le centre de la vie. Et ce « quelque chose », c'est une deuxième carrière, plus souple, plus libre,





plus généreuse que la première. Il faut savoir bâtir une vie féconde grâce à son imagination, à son cœur. Il faut commencer tôt des activités qui dureront et s'épanouiront. Celui qui échoue dans sa deuxième carrière sombre dans la solitude. Le climat social est essentiel: savoir s'insérer dans la société; savoir prendre soi-même les responsabilités que le patron attribuait auparavant... En d'autres termes, il est mauvais, dangereux, de se replier sur soi-même dans l'amertume. Ce qu'il faut avant tout, c'est savoir s'intéresser à quelque chose, et de façon généreuse.»

Le deuxième exposé, consacré aux loisirs, fut présenté quelques jours plus tard par M. H. Meykadeh, chef du Service social de la ville de Genève.

Après avoir cité La Rochefoucauld: «Peu de gens savent vieillir», l'orateur rappela que l'ère que nous vivons est caractérisée par une programmation à long, très long terme. Tout nous est plus ou moins imposé: naissance, écoles, apprentissage, profession. Or, au moment de la retraite, l'intéressé est mis en soudaine possession d'un capital de liberté. Dès lors, la question se pose de savoir ce qu'il va faire de ce précieux capital. Pour la femme, le problème ne se présente pas de la même façon, les grandes «phases» naturelles de sa vie étant le mariage, l'enfantement, la ménopause. Mais l'homme ne connaît pas ces étapes... d'où son fréquent désarroi. Un désarroi qui est d'autant plus à craindre que la moyenne d'âge a passé depuis le début du siècle de 45 à un peu plus de 70 ans. Il est donc nécessaire que cette longue période de la vie, ce Troisième Age, soit remplie avec sagesse, et qu'elle le soit pleinement.

Beaucoup de gens — on ne sait trop pourquoi — ne veulent pas entendre parler de ce problème de la retraite dont la venue coïncide avec une diminution réelle sur le plan affectif. Il en résulte que l'individu se sent diminué, arraché à son rang. D'ailleurs, d'autres préoccupations lancinantes surviennent à ce moment de la vie: médicales, économiques, financières, juridiques.

Il est bon d'être pleinement conscient de toutes ces réalités. Vivre une retraite heureuse, c'est savoir remplir son temps de liberté aussi richement et harmonieusement que possible. En général, les travailleurs manuels, les artisans, ont une retraite heureuse parce qu'elle continue tout naturellement leur carrière. Ils s'occupent des autres, savent remplir leurs journées, se rendre utiles. C'est ce qu'on appelle la seconde carrière.

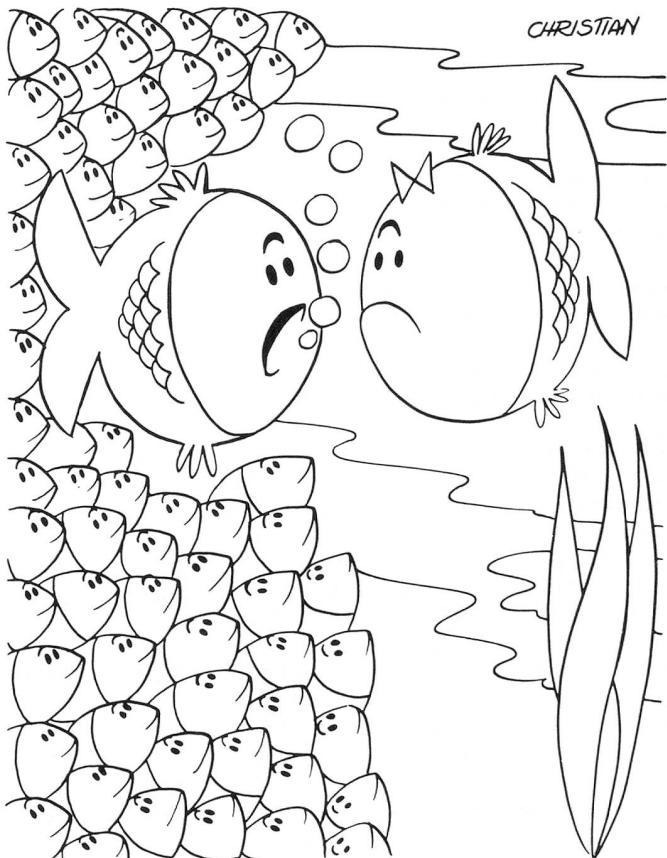
M. H. Meykadeh termina son exposé en parlant des clubs d'aînés genevois, de ceux qui sont groupés au sein d'une fédération très active (ils sont huit), et des autres, créés et animés par la Migros, par Coop, avec cours du soir, etc. (voir «Aînés» n° 8).

Bref, tant sur le plan psychologique que physique, une activité est nécessaire, vitale pour le retraité. De nombreux bureaux, services sociaux, institutions, sont à la disposition des intéressés pour leur fournir tous les renseignements désirés.

Les autres aspects de la préparation à la retraite (médical: Dr Jean-Pierre Junod, directeur de l'Hôpital de gériatrie) et juridiques (Mme Seitz) ont également été traités au cours de ces rencontres, après quoi le Dr Paul Tournier tira les conclusions.

Nous reviendrons sur cet inépuisable sujet, sur cette grande idée — véritable idéal — qui doit présider à la retraite de nos aînés, et qui revêt une importance sur laquelle on ne saurait trop insister.

g.



— A l'occasion de ton anniversaire, chérie, tous les enfants seraient heureux de t'embrasser.
Dessin de Christian